



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/146
11 septembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme

Trente-huitième session
Genève, 17-21 septembre 2001
Point 5 de l'ordre du jour

**FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION D'EXPERTS DES PAYS
EN DÉVELOPPEMENT ET DES PAYS EN TRANSITION AUX RÉUNIONS
INTERGOUVERNEMENTALES D'EXPERTS DE LA CNUCED
Note du secrétariat de la CNUCED**

Le présent rapport est soumis en application de la décision que le Groupe de travail a prise à sa trente-septième session, en juin 2001, d'inscrire à l'ordre du jour de sa trente-huitième session la question du financement de la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED (TD/B/WP/L.100). Il contient des informations sur la réalisation des objectifs de financement et sur le fonds d'affectation spéciale destiné à accroître la participation des experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED.

2. Un rapport sur le financement de la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED tenues en 1999 a été présenté au Conseil du commerce et du développement, lors de sa vingt-deuxième réunion directive (TD/B/EX(22)/2). Un rapport sur les deux premières réunions d'experts organisées en 2000 a également été soumis à la trente-sixième session du Groupe de travail (TD/B/WP/131). Le présent rapport couvre la période allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 juillet 2001 (1999-2001).

3. Dans sa résolution 53/3 du 12 octobre 1998, l'Assemblée générale a accepté l'utilisation du montant de 1 088 000 dollars É.-U. pour financer les dépenses relatives aux experts qui participent, à titre personnel, aux réunions d'experts convoquées par les commissions du Conseil du commerce et du développement. Ces fonds ont servi à financer la participation d'experts de

pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED organisées en 1999, en 2000 et au cours des sept premiers mois de 2001. En 2001, la CNUCED a reçu en outre du Gouvernement finlandais une contribution d'un montant de 500 000 markkaa (78 568 dollars É.-U.) destinée à financer les frais de voyage d'experts provenant des pays les moins avancés (PMA).

4. La procédure de désignation était la suivante:

- i) Dans chaque notification adressée aux États membres relative à la convocation d'une réunion d'experts, le Secrétaire général demandait aux États membres de lui faire savoir s'ils souhaitaient que des experts de leur pays bénéficient d'une prise en charge de leurs frais de participation;
- ii) Quatre semaines au moins avant une réunion, chaque État membre devait désigner un expert par réunion d'experts susceptible de bénéficier de cette prise en charge, en joignant à sa communication le curriculum vitæ de cet expert.

5. Le Secrétaire général de la CNUCED a pris toutes ses décisions concernant le renforcement de la participation d'experts des pays en développement en s'appuyant sur le principe d'une répartition géographique équitable, et en tenant compte des besoins des bénéficiaires et des compétences des experts considérés. Des dispositions internes ont été prises au secrétariat de la CNUCED pour assurer la bonne application des directives. Afin que les ressources disponibles permettent de financer la participation d'un aussi grand nombre d'experts que possible, le Secrétaire général a été autorisé à retenir les tarifs les moins coûteux.

6. Ces dispositions ont été appliquées à toutes les réunions d'experts organisées depuis 1999 [voir la liste figurant aux tableaux 1 a) à c)]. Sept réunions se sont tenues en 1999, neuf en 2000, et trois en 2001, avant l'établissement du présent rapport.

7. Le nombre total d'experts aux compétences reconnues dont la participation a ainsi pu être financée s'établissait à 146 en 1999, 150 en 2000 et 16 pendant les sept premiers mois de 2001. Ces experts avaient été désignés par leur gouvernement pour siéger à titre personnel. Les dépenses engagées ont totalisé 500 288 dollars en 1999 et 487 359 dollars en 2000; pour l'année en cours, elles s'établissent actuellement à 53 481 dollars et ont été financées à hauteur de 29 572 dollars sur les «économies» réalisées et à hauteur de 23 909 dollars au moyen de la contribution finlandaise. Pour une réunion qui dure trois jours, le coût total était en moyenne de 3 427 dollars par expert en 1999, 3 249 dollars en 2000 et 3 343 dollars en 2001 [voir les tableaux 2 a) à c)].

8. Pour garantir une répartition géographique équitable, la CNUCED s'est inspirée de la pratique établie en matière de répartition géographique entre pays en développement par la résolution 1992/222 du Conseil économique et social. Il était entendu que l'équilibre géographique serait respecté globalement, et non pas nécessairement à chaque réunion d'experts. L'intérêt pour les questions abordées dans les réunions pouvait varier en fonction des intérêts et des besoins en matière de développement de chaque région ou de chaque État membre.

9. Dans ces conditions, la répartition effective en pourcentage des experts, par région, par rapport à l'objectif fixé s'est établie comme suit:

	Objectif	1999-2001
États membres d'Afrique	40 %	42,0 %
États membres d'Asie et du Pacifique	30 %	29,2 %
États membres d'Amérique latine et des Caraïbes	30 %	28,8 %

10. On constate que, pendant la période 1999-2001, les experts provenant d'Afrique ont été légèrement surreprésentés tandis que ceux des deux autres régions ont été très légèrement sous-représentés. Toutefois, la répartition apparaît suffisamment proche de l'objectif visé pour que l'on considère avoir obtenu une répartition équitable [tableaux 3 a) à d)].

11. Certains États membres ont davantage donné suite que d'autres à l'invitation qui leur était faite de désigner des experts pour les réunions. Pendant la période 1999-2001, l'analyse du nombre de pays concernés dans chaque région géographique montre que les 131 experts africains venaient de 36 pays différents, les 91 experts asiatiques de 22 pays et les 90 experts latino-américains de 23 pays [tableau 4 d)].

12. En 1999, 45 experts (soit 31 % du nombre total) venaient de 21 pays les moins avancés (PMA). Sur ce total, 37 experts étaient originaires de 18 PMA d'Afrique et 8 experts de 3 PMA d'Asie et du Pacifique. En 2000, 49 experts (soit 33 % du nombre total) provenaient de 25 PMA. Sur ce total, 40 experts étaient originaires de 20 PMA d'Afrique et 9 experts de 5 PMA d'Asie et du Pacifique. En 2001, 7 experts (44 % du nombre total) venant de 7 PMA ont participé aux premières réunions d'experts. On trouvera des informations détaillées aux tableaux 4 a) à c).

13. Enfin, concernant la ventilation par sexe, il est intéressant de noter qu'en 1999, 27 des 146 experts venus des capitales étaient des femmes (18,5 %). En 2000, leur nombre a augmenté: 34 des 150 experts étaient des femmes (22,7 %). En 2001, 3 des 16 experts étaient des femmes (18,8 %). Pour la période 1999-2001, 64 des 312 experts dont la participation avait été financée étaient des femmes, soit 20,5 % en moyenne. La ventilation par sexe des experts est illustrée aux tableaux 5 a) à d).

14. Toutes les régions ont désigné des femmes pendant la période 1999-2001. Les pays latino-américains et caraïbes ont désigné 26 experts femmes sur un total de 90 (29 %), et plus de la moitié des pays de la région ayant participé aux réunions ont désigné au moins une femme. Les États africains ont désigné 21 femmes sur un total de 131 experts (16 %), et 39 % des pays de la région ayant participé aux réunions ont désigné au moins une femme. Les pays de la région Asie et Pacifique ont désigné 17 femmes sur un total de 90 experts (19 %), et 33 % des pays de la région ayant participé aux réunions ont désigné au moins une femme. On trouvera des informations détaillées aux tableaux 6 a) à c).

15. Pendant la période 1999-2001, la participation des pays en développement aux réunions d'experts a été relativement forte, qu'il s'agisse d'experts financés par leurs propres gouvernements ou d'experts financés par la CNUCED. En fait, sur un total de 1 137 experts venus des capitales, 872 étaient originaires de pays en développement (77 %), dont 312 ont

bénéficié d'un financement de la CNUCED (36 %) et 262 provenaient de PMA (23 %). Toutefois, en pourcentage et malgré une participation relativement forte dans l'ensemble, le nombre d'experts venus des capitales a diminué régulièrement.

16. Si l'on compare 1999 à 2000 et 2001, il apparaît clairement que la participation des experts venus des capitales a fortement chuté (tableau 7). Alors qu'en 1999, 42 % des experts de pays en développement bénéficiaient d'un financement, leur proportion est tombée à 35 % en 2000 et à 17 % en 2001. L'évolution a été la même que les experts venus des capitales soient originaires de pays développés ou de pays en développement. Le nombre total de ces experts par réunion était de 68 en 1999, de 60 en 2000 et de 38 en 2001. Le nombre d'experts de pays en développement par réunion était de 50 en 1999, de 48 en 2000 et de 31 en 2001.

Résumé financier

17. Pour la période allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 juillet 2001, les dépenses totales consacrées au financement de la participation d'experts se sont élevées à 1 017 219 dollars, tandis que les crédits ouverts étaient de 1 088 000 dollars correspondant au montant des économies initialement affectées et de 23 909 dollars provenant de la contribution finlandaise. Le coût moyen des frais de voyage et des indemnités journalières de subsistance s'établissait à 3 337 dollars.

18. À ce jour et compte non tenu de la contribution finlandaise, deux gouvernements ont versé au total 4 000 dollars au fonds d'affectation spéciale que la CNUCED avait créé en 1998 pour accroître la participation des experts de pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED.

19. Le secrétariat estime que le solde restant peut permettre de financer les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance d'un maximum de sept experts par réunion pour les cinq réunions d'experts qui doivent se tenir d'ici la fin de l'année 2001.

Conclusions

20. Dans le rapport présenté à la vingt-deuxième réunion directive du Conseil du commerce et du développement (TD/B/EX(22)/2), le secrétariat a jugé que la participation d'experts de pays en développement bénéficiant des modalités de financement décrites plus haut avait contribué à améliorer la qualité et la pertinence des débats et des résultats des réunions d'experts convoquées en 1999. Lors de l'examen de cette question, des membres du Conseil étaient du même avis. Les réunions organisées en 2000 et les trois réunions tenues depuis le début de l'année 2001 confirment que ces conclusions sont toujours valables.

21. Le secrétariat n'a ménagé aucun effort pour assurer un équilibre géographique satisfaisant. La représentation des PMA s'est améliorée pendant la période 1999-2001. En 1999, 16 % du nombre total d'experts venus des capitales étaient originaires de PMA, contre 27 % en 2000 et 32 % en 2001. Cette augmentation s'explique non seulement par les efforts que la CNUCED déploie pour veiller à ce qu'un nombre minimum d'experts bénéficiant d'un financement provienne de ces pays, mais aussi par la contribution généreuse que le Gouvernement finlandais a versée et qui a été affectée au financement d'experts originaires de PMA.

22. Il reste que la tendance générale à la diminution de la participation des experts de pays en développement venus des capitales est intimement liée à l'existence de ressources permettant de couvrir les frais de voyage de ces participants et les dépenses connexes.

23. Il est clair que les modalités de financement susmentionnées ont accru la participation d'experts de pays en développement, en particulier de PMA. Si elle ne peut plus être financée (grâce à des fonds provenant des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED ou des gouvernements eux-mêmes), la participation des experts venus des capitales continuera probablement de diminuer, ce qui pourrait avoir des incidences sur les travaux et sur le rôle des réunions d'experts.

24. La mise en place des réunions d'experts et des commissions dont celles-ci relèvent a été l'un des piliers de la réforme de la CNUCED que la Conférence a adoptée à sa neuvième session (mai 1996), et a ainsi permis à des spécialistes d'éclairer les travaux du mécanisme intergouvernemental. Les modalités de financement susmentionnées ont directement facilité la participation d'experts de pays en développement, en particulier de pays qui avaient des contributions à apporter, mais qui, sinon, n'auraient pu assister aux réunions. La participation des experts a clairement eu des incidences positives sur les travaux intergouvernementaux de la CNUCED. Les experts ont échangé leur expérience et aidé à dégager un consensus. Si l'on veut maintenir, et si possible, améliorer la qualité et la pertinence des réunions d'experts de la CNUCED, il faudra trouver des moyens de permettre à un nombre suffisant d'experts des pays intéressés de participer à ces réunions.